

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 253-2017
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2017.RRGR.683

Déposée le : 20.11.2017

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Sauvain (Moutier, PSA) (porte-parole)
Gasser (Bévilard, PSA)
Robbiani (Moutier, PSA)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 23.11.2017

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie publique
Classification : –
Proposition du
Conseil-exécutif :



Une rente-pont pour protéger les travailleurs «seniors»

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'instaurer une rente-pont AVS pour les chômeurs en fin de droit de plus de 62 ans pour les femmes, et 63 ans pour les hommes ;
2. de proposer les modalités concrètes de mise en œuvre et réglementaires de cette prestation.

En Suisse les travailleurs âgés de 50 ans ou plus représentent désormais la tranche la plus nombreuse dans les statistiques de l'assurance chômage. A l'heure où l'on parle de plus en plus d'augmenter l'âge légal de la retraite, ce phénomène qui va en s'aggravant doit trouver des solutions politiques.

Cette réalité s'explique notamment par des raisons économiques – les seniors coûtent plus cher – mais aussi par une forme de discrimination à l'embauche pratiquée par certains employeurs qui n'entendent pas les « appels à la raison » lancés par le monde politique.

Outre des conséquences morales évidentes, cette difficulté des seniors à réintégrer le marché du travail a aussi des effets importants sur les finances cantonales. En effet, le taux des bénéficiaires de l'aide sociale parmi les 50-64 ans a augmenté d'environ 50 pour cent ces dernières années.

Le chômage de longue durée des travailleurs seniors est donc un problème majeur et spécifique auquel il faut apporter des réponses adaptées.

Il convient évidemment de s'appuyer sur les mesures traditionnelles du marché de l'emploi, de continuer à faire pression sur le monde économique mais aussi de permettre aux victimes d'un paradigme économique leur étant défavorable de vivre dignement la fin de leur carrière professionnelle.

A l'image de ce qui se fait par d'autres cantons, notamment par le canton de Vaud, nous souhaitons que le canton de Berne légifère pour éviter l'émergence d'une génération de retraités précaires. Il est par ailleurs de notre devoir de proposer à celles et ceux qui ont travaillé honnêtement toute leur vie une alternative à l'insécurité financière.

Motivation de l'urgence : L'augmentation constante du nombre de bénéficiaire de l'aide sociale parmi les 50-64 ans nous impose d'agir rapidement.